BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2157

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

885 345 116 RCS Amiens.
IDFENSE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue Emile Zola, 80480 Salouël.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2025, la société IDFENSE, SARL au capital de 10.000,00 Euros, ayant son siège social 5 rue Emile Zola à SALOUEL (80480), immatriculée sous le n° 885.345.116 au R. C. S d'AMIENS et la société ALO, SAS au capital de 10.000,00 Euros, ayant son siège social 30 rue Clément Marot à SALOUEL (80480), immatriculée sous le n ° 830.594.891 au R. C. S d'AMIENS, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société ALO par la société IDFENSE à qui la société ALO ferait apport de son actif évalué à 97.812 Euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 32.793 Euros, soit un actif net de 65.019 Euros. En raison de la détention de l'intégralité des actions composant le capital de la société ALO, par la société IDFENSE, il n'a été établi aucun rapport d'échange. La fusion entrainera la dissolution sans liquidation de la société ALO, société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ALO depuis la date du 1er janvier 2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société IDFENSE. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par décision de l'associé unique de la société absorbante. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS, au nom de la société IDFENSE, le 29 décembre 2025, et un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS au nom de la société ALO, le 29 décembre 2025..